

MARINE

Chronique d'Adam GALBET

LA MARINE ET LE PROGRAMME PARTENARIAT POUR LA PAIX

Faisant suite aux bouleversements stratégiques engendrés par la chute du mur de Berlin, le programme Partenariat pour la paix (PPP) a été lancé en 1994 par l'Otan afin de favoriser le dialogue avec les anciens membres du pacte de Varsovie. Devant le succès rencontré par cette initiative, la teneur du programme a été renforcée, notamment en ce qui concerne les missions de maintien de la paix. Bien entendu, la marine participe à ce programme et son action revêt plusieurs formes dans des domaines aussi variés que la guerre des mines, l'action de l'État en mer ou encore la formation du personnel.

HISTORIQUE DU PROGRAMME

Le principe du Partenariat pour la paix a été adopté lors du sommet de l'Otan à Bruxelles en janvier 1994 par les seize pays de l'Alliance atlantique. Le but initial était de créer un véritable dialogue politico-militaire et militaire avec les anciens membres du pacte de Varsovie. Des objectifs ambitieux avaient été fixés : favoriser la transparence lors de l'établissement des plans et budgets nationaux de défense ; assurer le contrôle démocratique des armées ; renforcer la capacité à entreprendre des missions dans les domaines du maintien de la paix, du SAR ⁽¹⁾ et de l'assistance

humanitaire ; mettre en place des forces mieux à même de coopérer avec celles de l'Alliance. Par la suite, le PPP s'est ouvert à d'autres pays européens, les neutres notamment, qui y déploient une activité souvent intense.

Ce programme repose sur un ensemble d'activités de toutes natures et à connotation militaire : conférences, exercices, stages, formation, etc. Elles sont suivies par des organes *ad hoc* mis en place au sein de l'Otan et dont le rôle est de veiller à la cohérence d'ensemble du programme. L'Otan lance alors des invitations individuelles à des pays européens (au sens large) non membres ⁽²⁾ de l'Organisation qui ont ainsi la possibilité de se constituer un programme en fonction de leurs besoins respectifs.

Cette initiative a connu un succès considérable, conduisant l'Otan et les partenaires à envisager son renforcement. Celui-ci s'est effectué en trois étapes. La réflexion initiale a trouvé un premier aboutissement en 1997, lorsque a été consacrée l'évolution vers un « Partenariat renforcé », articulé autour de deux idées maîtresses : le renforcement du

(1) *Search and rescue*.

(2) Bien que membres à part entière de l'Alliance, la République tchèque, la Hongrie et la Pologne continuent de bénéficier à titre transitoire des activités offertes aux partenaires dans le programme de travail du partenariat, *Partnership Work Programme, PWP*.

Marine

programme initial d'activités du PPP ainsi que la création du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), afin de donner à ce programme une dimension plus politique. Le CPEA est un organisme de dialogue et de concertation composé maintenant des 19 membres de l'Alliance et des pays partenaires (44 membres au total, dont 18 anciens membres du pacte de Varsovie, l'Albanie, l'ÉRYM — ex-république yougoslave de Macédoine —, la Slovaquie, la Suisse, la Finlande, la Suède et l'Autriche)⁽³⁾. Ensuite, la période 1997-1999 s'est caractérisée par un dialogue politico-militaire qui trouvait son expression essentielle au sein du CPEA et surtout par un rôle opérationnel plus grand. Cet accroissement de l'aspect opérationnel des relations au sein du PPP se concrétisait par la participation de représentants militaires des partenaires aux travaux de l'Otan, l'extension du champ des exercices du PPP et la création de cellules d'état-major du partenariat — les *PSE (Partnership Staff Elements)* — placées auprès des grands commandements de l'Otan. Le sommet de Washington (24-25 mai 1999), en lançant un partenariat plus opérationnel et en ajoutant le PPP aux missions de l'Alliance, a ouvert une troisième phase caractérisée entre autres par un accent encore plus important porté sur les missions de maintien de la paix sous l'égide de l'Organisation.

LA MARINE AU SEIN DU PROGRAMME

La participation de la marine au programme Partenariat pour la paix se manifeste lors des grands exercices de la série *Cooperative* et à l'occasion de missions spécifiques.

La marine met en œuvre différentes unités navales ou bien détache des officiers au sein des états-majors qui participent aux exercices se déroulant dans le cadre du Partenariat pour la paix. Ces exercices de la série *Cooperative : Cooperative Banners, Cooperative Partner, Cooperative Baltic Eye* notamment, permettent à tous les acteurs d'en tirer des enseignements extrêmement profitables, améliorant ainsi la connaissance mutuelle des différentes marines, tant dans le domaine des savoir-faire que des hommes ou encore du matériel.

Par ailleurs, afin de mieux centrer son action, la marine a défini un certain nombre de pôles d'excellence. Les partenaires peuvent donc faire appel aux services de la marine dans des domaines précis et très variés : la guerre des mines, l'action de l'État en mer, l'intervention sous la mer, la formation du personnel, toutes actions liées aux opérations de maintien de la paix, le contrôle d'embargo ou encore l'action anti-sous-marin. La mise en œuvre du partenariat dans ces pôles d'excellence se fait notamment au moyen de missions d'audits et d'experts et par des activités de formation. Un effort important est consenti par la marine pour ce dernier type d'activité, ainsi :

– un séminaire a été organisé par le Groupe des écoles du commissariat de la marine au profit d'une vingtaine d'officiers des pays partenaires sur « le droit de la mer et les opérations navales », à Toulon en décembre 1998. Ce séminaire a notamment permis de diffuser le savoir-faire national en ce qui concerne l'action de l'État en mer (AEM). La participation de différentes personnalités françaises et étrangères du monde maritime, administratif et universitaire, a illustré la pluridisciplinarité du domaine considéré ;

(3) Malte et l'Irlande devraient postuler.

– un second, relatif à « la guerre des mines », s'est déroulé à Brest en février 1999. Par l'intermédiaire de tables rondes et de présentations adaptées, il a conduit à des échanges fructueux sur les sujets suivants : organisation de la force de guerre des mines, formation des personnels, ainsi que le concept d'emploi des moyens de lutte contre les mines.

Ces actions de formation vont se poursuivre, puisqu'en mai 2000 la marine organisera à Brest un séminaire majeur pour une vingtaine d'officiers partenaires sur le thème privilégié de « la

place de l'officier marinier : recrutement, formation et emploi ».

*

**

Pour l'avenir et au terme de ce tour d'horizon, il apparaît que la marine sera de plus en plus directement concernée par le Partenariat pour la paix. Si, jusqu'à présent, cette implication était essentiellement assurée par des exercices et des séminaires, de nouvelles sollicitations se feront jour à plus ou moins brève échéance, telles que l'audit et la formation.

Adam GALBET